

Bulletin de l'Assemblée de l'Université (AU) du 22 juin 2022

1. Conseil de discipline

À la suite de la démission de plusieurs membres, l'Assemblée a proposé à la désignation du rectorat :

- Madame Valérie Favez, conseillère académique à la FAPSE, au rôle de suppléante représentante du CCER ,en remplacement de Mme Léa Sallenave, démissionnaire ;
- Mme Pauline Chapuis, étudiante au GSI, au rôle de titulaire représentante des étudiant-es, en remplacement de Mme Gahla Doerig, titulaire ;
- M. Anthony Bozin, étudiant à la FAPSE, au rôle de titulaire représentant des étudiant-es, en remplacement de M. Andreu Gestí Franquesa.

Les personnes ont été proposées à l'unanimité des membres présents.

2. Rapport d'activité de la Commission de Gestion des Taxes Fixes 2020-2021

M. Nelson Amici, président et Mme Mara Gomez, secrétaire, étaient invités pour présenter le rapport.

Le Président a relevé que l'année académique 2020-2021 a été la plus contraignante pour l'ensemble de la communauté académique. La vie associative de l'UNIGE a été grandement impactée par la pandémie ; la seconde vague ayant contraint le Rectorat à fermer les portes des bâtiments universitaires de novembre 2020 à fin mai 2021, soit la quasi-totalité de la période du rapport.

Le rapport démontre ainsi une baisse importante des subventions extraordinaires octroyées, alors que les subventions ordinaires sont restées stables.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Processus de consultation : proposition de changer le nom du bâtiment Carl Vogt

Le rectorat a soumis à la consultation le projet de changer le nom du bâtiment Carl Vogt.

L'Assemblée de l'Université, le CRD, le Conseil d'orientation stratégique et le Comité d'éthique et de déontologie ont été invités à se prononcer sur cette proposition.

L'Assemblée a approuvé par 26 oui et 2 abstentions la proposition de changer le nom du bâtiment Carl Vogt.

4. Stratégie immobilière

Le vice-recteur Jean-Marc Triscone a présenté la stratégie immobilière de l'Université qui sera discutée ces prochains mois avec le Conseil d'Etat.

5. Procédure de désignation de la rectrice ou du recteur

La séance s'est poursuivie à huis clos dans le cadre du processus de désignation de la rectrice ou du recteur. L'Assemblée a validé le texte de l'annonce à paraître dans la presse ainsi qu'une communication à la communauté universitaire qui sera envoyée ces prochains jours.

La séance a été levée à 22 heures.